

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (le Greffe). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Greffe concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Greffe sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Les états financiers du Greffe n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Lisanne Lacroix
Administratrice générale et Registraire / Agent principal des finances

Ottawa, Canada
Le 26 août 2011

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars		Redressé (note 9)
(en dollars)	2011	2010
Actifs		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances aux employés (note 4)	91 882	112 456
Total des actifs financiers	91 882	112 456
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	44 626	16 398
Total des actifs non financiers	44 626	16 398
Total des actifs	136 508	128 854
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	45 755	81 379
Indemnités de vacances et congés compensatoires	20 256	28 387
Avantages sociaux futurs (note 7)	168 824	133 081
Total du passif	283 741	275 240
Avoir du Canada	(147 233)	(146 386)
Total du passif et de l'avoir du Canada	136 508	128 854

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Lisanne Lacroix
Administratrice générale et Registraire / Agent principal des finances

Ottawa, Canada
Le 26 août 2011

Grefte du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État des résultats (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2011

2010

Charges

Salaires et avantages sociaux	699 165	803 536
Installations	154 764	192 467
Services professionnels et spéciaux	184 527	143 462
Transports et télécommunications	22 759	22 411
Fournitures et approvisionnements	18 334	14 819
Location	10 268	7 908
Amortissement des immobilisations corporelles	5 656	2 567
Entretien et réparation	30	469
Information	1 659	4 208
Autre	18 518	-
Total des charges	1 115 680	1 191 847

Revenus

Revenus divers	30 015	-
Total des revenus	30 015	-

Coût de fonctionnement net

1 085 665

1 191 847

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État de l'avoir du Canada (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars	2011	Redressé (note 9) 2010
(en dollars)		
Avoir du Canada, début de l'exercice	(146 386)	(145 619)
Coût de fonctionnement net	(1 085 665)	(1 191 847)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	901 815	1 063 061
Variations des montants à verser au Trésor	(16 513)	(156 248)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	199 516	284 267
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(147 233)	(146 386)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grefte du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2011

2010

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net	1 085 665	1 191 847
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(5 656)	(2 566)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(199 516)	(284 267)
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(18 421)	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution des débiteurs et avances aux employés	(20 574)	(46 868)
Diminution des créditeurs et charges à payer	35 624	202 289
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	8 131	4 957
Augmentation des avantages sociaux futurs	(35 743)	(12 575)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	849 510	1 052 817

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	52 305	10 244
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	52 305	10 244

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	901 815	1 063 061
---	----------------	-----------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est un organisme quasi-judiciaire indépendant constitué par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, dans le cadre du plan du gouvernement de renforcer la responsabilisation et d'accroître la confiance du public à l'égard de l'intégrité des fonctionnaires. La raison d'être du Tribunal est de protéger les fonctionnaires qui ont signalé un acte répréhensible contre d'éventuelles représailles. Son mandat consiste à instruire les plaintes de représailles transmises par le commissaire à l'intégrité du secteur public. Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat en favorisant la bonne gestion des auditions du Tribunal. Entre autres choses, le Greffe reçoit les documents, traite les affaires, met à jour les dossiers du Tribunal, apporte son soutien logistique, offre aux membres du Tribunal son appui, des conseils et de la formation en matière juridique et politique, et informe les clients des procédures et des directives du Tribunal.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Greffe ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Greffe fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffe est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Greffe sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à verser au Trésor

Le montant à verser au Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffe découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Greffe n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs enregistrés par le Greffe sont imputables à d'autres ministères du gouvernement. Le recouvrement est considéré comme certain donc aucune provision n'a été établie.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 3 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Greffe n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 ans
Mobiliers et matériel	10 ans
Améliorations locatives	5 ans

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Greffe reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Greffe diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en dollars)	2011	2010
Coût de fonctionnement net	1 085 665	1 191 847
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(199 516)	(284 267)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 656)	(2 566)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(35 743)	(12 575)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	8 131	4 957
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	7	73
Ajustement des créditeurs d'exercice précédents (CAFE)	23 521	36 150
Revenu non disponible pour dépenser	30 015	40
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(18 421)	-
	(197 662)	(258 188)
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	52 305	10 244
	52 305	10 244
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	940 308	943 903

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2011	2010
Autorisations fournies :		
Crédit 120 - Dépenses du programme	1 726 200	1 726 200
Montants législatifs	92 172	109 113
Moins :		
Crédit périmés	(878 064)	(891 410)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	940 308	943 903

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars

4. Débiteurs et avances aux employés

Le tableau ci-dessous donne le détail des débiteurs et avances aux employés :

(en dollars)	2011	2010
Débiteurs des autres ministères	91 582	112 156
Avances aux employés	300	300
	91 882	112 456

5. Immobilisations corporelles

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts, ajustements, aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel informatique	4 755	7 365	-	12 120
Mobiliers et matériel	-	5 206	-	5 206
Améliorations locatives	14 357	39 734	(22 822)	31 269
	19 112	52 305	(22 822)	48 595

Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts, ajustements, aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel informatique	792	1 496	-	2 288
Mobiliers et matériel	-	130	-	130
Améliorations locatives	1 922	4 030	(4 401)	1 551
	2 714	5 656	(4 401)	3 969

Valeur comptable nette	Solde d'ouverture	Solde de clôture
(en dollars)		
Matériel informatique	3 963	9 832
Mobiliers et matériel	-	5 076
Améliorations locatives	12 435	29 718
	16 398	44 626

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars

6. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des crédoiteurs et des charges courues :

(en dollars)	2011	2010
Créditeurs – autres ministères et organismes	14 262	28 115
Créditeurs - parties externes	28 097	51 449
	42 359	79 564
Charges à payer	3 396	1 815
	45 755	81 379

7. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Greffe participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Greffe versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2010-2011, les charges s'élèvent à 64 705 \$ (78 780 \$ en 2009-2010), soit environ 1.9 fois (1.9 fois en 2009-2010) les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffe relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Greffe verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en dollars)	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	133 081	120 506
Charge pour l'exercice	35 743	12 575
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	168 824	133 081

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Greffe conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Greffe :

(en dollars)	2011	2010
Installations	154 763	192 467
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	44 753	91 800
	199 516	284 267

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus dans l'état des résultats du Greffe.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2011	2010
Charges - autres ministères et organismes	389 055	426 314

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars

9. Adoption de nouvelles conventions comptables

Durant l'exercice, le Greffe a adopté la nouvelle norme comptable du Conseil du Trésor, soit la NCCT 1.2: États financiers des ministères et organismes, qui s'applique au Greffe à compter de l'exercice 2010-2011. Le principal changement aux conventions comptables du Greffe découlant de l'adoption de la nouvelle norme NCCT 1.2 est la constatation des montants à verser au Trésor parmi les éléments de passif dans l'état de la situation financière.

L'adoption des nouvelles conventions comptables du Conseil du Trésor est présentée de manière rétroactive. Le tableau ci-dessous montre les répercussions sur les comparatifs pour 2009-2010 :

(en dollars)	2010 Avant rajustement	Répercussions des changements	2010 Après rajustement
État de la situation financière			
Éléments de passif	242 847	32 393	275 240
Avoir du Canada	(113 993)	(32 393)	(146 386)

10. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.